



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conditions d'attribution

Question écrite n° 75214

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de lisibilité des différentes limites d'âge de l'enfant à charge pour la perception des aides sociales : 20 ans pour les allocations familiales, 21 ans pour l'APL, 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire. C'est pourquoi il lui demande si elle entend prendre des mesures visant à simplifier et à harmoniser ces conditions d'attribution.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75214

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1964